Une image contenant Graphique, graphisme, Police, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Aéroport Pau Pyrénées**

Route de l’Aéroport

64230 Uzein

marches@pau.cci.fr

05 59 82 51 19

Profil acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**ACCORD DE CONFIDENTIALITE**

Convention d’occupation du domaine public

de l’Aéroport Pau Pyrénées en vue de l’exploitation d’une activité d’avitaillement des aéronefs

**POUR AVOIR LE DOSSIER DE CONSULTATION COMPLET : renvoyer cet accord de confidentialité signé à l’adresse** [**marches@pau.cci.fr**](mailto:marches@pau.cci.fr)

# Accord de confidentialité

*L’accord de confidentialité ci-dessous est à remettre par le Candidat à Air’Py afin de pouvoir télécharger sur la plateforme* [*https://www.marches-publics.gouv.fr/*](https://www.marches-publics.gouv.fr/) *l’entier Dossier de Consultation relatif à la Consultation.*

*L’accord de confidentialité doit être dument daté et signé par le représentant habilité du Candidat ou, en cas de groupement, par l’ensemble des membres du groupement candidat.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le Candidat et Air’Py s'engagent à garder confidentiels toute information, tout document et tout rapport de nature technique, commerciale ou financière transmis par le candidat ou Air’Py durant toute la durée de la procédure relative à la Consultation et pour une durée de cinq (5) ans à compter de l’entrée en vigueur de l’Autorisation (AOT).

Le présent accord s’applique au Candidat, aux membres du groupement candidat en cas de groupement, ainsi qu’aux partenaires techniques et financiers pressentis et aux sous-traitants pressentis du Candidat.

Le présent accord s’applique aux conseils, représentants, salariés, agents, et prêteurs éventuels du Candidat. Il s’applique aux conseils d’Air’Py et à ses représentants.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le candidat et Air’Py peuvent divulguer les informations confidentielles susvisées dans les hypothèses suivantes :

* Si une disposition législative ou réglementaire ou une décision d'une autorité administrative prise en application d'une telle disposition ou encore si une décision rendue par une juridiction l'exige ;
* Si l'information confidentielle en cause est nécessaire à l'exécution par le candidat de ses obligations au titre de l’Autorisation, à condition toutefois que le tiers à qui le Candidat envisage de divulguer l'information confidentielle soit lui-même contractuellement ou légalement tenu au respect de la confidentialité ou accepte de signer un accord de confidentialité qui satisfasse raisonnablement Air’Py ;
* Si, pour l'information confidentielle en cause, le Candidat est expressément dégagé de son obligation de confidentialité par Air’Py.

Le(s) Candidat(s) non retenu(s), à compter de la notification de la lettre de rejet de son(leurs) offre(s), et le Candidat retenu à compter de la date d’entrée en vigueur de l’Autorisation, doivent restituer à Air’Py l'ensemble des documents que cette dernière lui a communiqués et détruire toute copie desdits documents.

Fait à , le

Nom du Candidat et de son représentant habilité signataire :

Signature